

Immatériel, comme la vie

Valérie Gaudreau

Number 127, Winter 2010–2011

Patrimoine immatériel : la vie qui bat

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/62621ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gaudreau, V. (2010). Immatériel, comme la vie. *Continuité*, (127), 20–23.

Immatériel, comme la vie



Patrimoine. Le terme évoque des lieux, des bijoux architecturaux à protéger. Mais au-delà des bâtiments, une foule de pratiques, de savoir-faire et de manifestations définissent l'identité d'un peuple, colorent sa culture. Alors que la mondialisation menace certaines traditions locales, ce patrimoine dit immatériel demande plus que jamais protection. Il fait déjà l'objet d'une reconnaissance accrue depuis l'adoption par l'UNESCO de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, en 2003. Le Canada ne l'a pas ratifiée, mais qu'à cela ne tienne : le Québec avance d'un bon pas vers une meilleure reconnaissance de ce patrimoine foncièrement humain.

par Valérie Gaudreau

Patrimoine culturel, patrimoine immatériel, patrimoine vivant : de quoi parle-t-on, au juste ? « Le patrimoine culturel immatériel – ou patrimoine vivant – est le creuset de la diversité culturelle, et sa préservation, le garant de la créativité permanente de l'homme », écrit l'UNESCO dans ses documents officiels. Dans sa Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, ratifiée par 121 pays en 2003, l'organisation précise

que le patrimoine culturel immatériel se manifeste par les traditions et expressions orales, la langue, la musique, la danse, le conte, les pratiques sociales, les rituels et les événements festifs ainsi que par les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel. Le tango argentin, la tapisserie d'Aubusson en France, la tradition du chant védique en Inde, le théâtre Nôgaku au Japon et la musique traditionnelle pour flûte tsuur en Mongolie comptent parmi les éléments qui figurent sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Course de canot à glace sur le Saint-Laurent entre Québec et Lévis. Des débuts de la colonie jusqu'à la fin du XIX^e siècle, le canot était le seul moyen de traverser le fleuve en hiver lorsque le pont de glace ne « prenait » pas.

Source : Éric Boudreau



Les Madelinots Jérôme Arseneault dit Vilbon le violoneux et Édouard Boucher, lors d'une « représentation » en plein air

Photo : Maude G. Jomphe, photo tirée de *Têtes de violon* de Sylvain Rivière et Maude G. Jomphe (les éditions du passage)



Confection d'une ceinture fléchée par Guillaume Marcotte, en Abitibi-Témiscamingue

Photo : IREPI, Université Laval



La tapisserie d'Aubusson et le tango figurent sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO.



Photo de gauche : Office de tourisme d'Aubusson

Photo de droite : iStockphoto

Le 16 novembre, lors d'une réunion tenue à Nairobi au Kenya, l'UNESCO a bonifié cette liste en faisant passer le nombre de traditions à protéger de 166 à 212. Ont notamment été ajoutés le « repas gastronomique des Français », le flamenco espagnol et l'acupuncture chinoise.

À quand l'apparition de traditions bien de chez nous sur cette liste, comme les chants de gorge inuits, le tissage de la ceinture fléchée ou le canot à glace ? Le hic, c'est que le Canada n'a pas ratifié la Convention. S'il est difficile d'en connaître la raison précise, la crainte du pays de devoir reconnaître des langues et des pratiques autochtones est souvent avancée comme motif.

Mais cette position canadienne n'a pas empêché le Québec de vouloir contribuer à une meilleure reconnaissance du patrimoine immatériel d'ici. En février dernier, le gouvernement a déposé le projet de loi 82 sur le patrimoine culturel. Ce projet de loi, auquel sera consacrée une commission

parlementaire dès le 18 janvier 2011, prévoit remplacer l'actuelle Loi sur les biens culturels pour y inclure le patrimoine immatériel. « La Convention de 2003 a donné un immense coup de pouce politique et apporté une légitimité internationale très forte. Sans elle, je ne suis pas certain que le Québec aurait inclus le patrimoine immatériel dans son projet de loi », estime Antoine Gauthier, directeur général du Conseil québécois du patrimoine vivant (CQPV).

Fondé en 1993, le CQPV est un organisme non gouvernemental qui regroupe plus d'une quarantaine d'associations, de musées, de festivals et de groupes de recherche qui vivent le patrimoine immatériel au quotidien. Il travaille aussi à sensibiliser les Québécois à cette notion parfois floue. « Expliciter ce que le patrimoine vivant signifie dans le concret sera un des mandats de la commission sur le projet de loi 82 », ajoute Antoine Gauthier.

LE SENS DES MOTS

L'expression « patrimoine culturel immatériel », poursuit-il, a été mise de l'avant par l'UNESCO pour son caractère neutre. « Il y avait d'autres mots, mais certains étaient trop collés à une langue en particulier. Disons que c'est le terme le plus général, le plus consensuel possible, estime Antoine Gauthier. Au strict sens législatif, c'est un bon terme, mais il ne dit pas grand-chose à la population. » C'est pourquoi, au Québec, on privilégie souvent l'expression « patrimoine vivant », jugée plus positive, plus vivante, justement. « "Patrimoine vivant" vient signifier que ce sont les gens qui le font, qu'il ne s'agit pas de bâtiments ou d'objets. »

Pour mieux faire comprendre cette notion, M. Gauthier a développé une analogie bien à lui. « Dans la Loi sur les biens culturels du Québec, on parle de biens, de bâtiments. Par rapport à ces biens, on pourrait dire que le patrimoine vivant, ce sont les



Le Vent du Nord compte parmi les groupes de musique traditionnelle québécoise qui revisitent les archives de notre folklore.

Photo : Stéphane Najman

services dans une économie de biens et de services. » Et ce « service » peut être une activité de loisir, un type de danse, le conte, le savoir-faire d'un artisan, la façon dont il l'enseigne. « Ce n'est pas tellement l'objet comme tel, mais le savoir-faire qui nous intéresse », explique le directeur du CQPV. Pourquoi ne parle-t-on pas d'ethnologie ou de patrimoine ethnologique ? « L'ethnologie est la discipline qui se penche le plus sur le patrimoine immatériel, les savoir-faire, les traditions, répond Antoine Gauthier. Mais le terme "patrimoine ethnologique" est imprécis dans la mesure où il n'y a pas que l'ethnologie qui s'intéresse au patrimoine immatériel. » Et cette expression met davantage l'accent sur la discipline qui l'étudie que sur l'objet d'étude en soi.

Et pourquoi ne parle-t-on pas de folklore ? Simplement parce que ce mot a maintenant

Michel Gilbert
restauration de mobilier et d'objets d'art anciens



Commode "art populaire" c. 1860

Provenance Beauce

Dégagement du surpeint aux couleurs d'origine
Collection Musée de la civilisation

Info : 418 253-5128 • 1 888 515-5128
doucine@globetrotter.net • www.artebois.com

11^e
Festival
interculturel
du **Conte**
Québec

du 21 au 30 octobre
2011



www.festival-conte.qc.ca

une connotation péjorative, soutient pour sa part Jean-Pierre Chénard, du Centre de valorisation du patrimoine vivant Ès Trad. « *Folklore* fait “monocle”, lance-t-il, un sourire dans la voix. C’est un beau mot qui n’a plus la cote. »

Or, rien n’est plus moderne, plus dynamique que le patrimoine vivant, renchérit celui dont l’organisme a collaboré l’an dernier à 221 journées d’activités en lien avec la musique traditionnelle, la danse, le conte. « Les frontières du patrimoine vivant sont mouvantes. C’est le passé conjugué au futur. » Il cite l’exemple de la musique traditionnelle, où des groupes comme Les Batinsés ou Le Vent du Nord pigent dans les archives du folklore québécois pour les revisiter. Jean-Pierre Chénard se réjouit d’ailleurs de voir de plus en plus de jeunes redécouvrir ces traditions. « Je sens comme un bon vent d’intérêt. »

OÙ TRACER LA LIGNE ?

Mais une telle diversité, un tel joyeux éclatement de ce qui est considéré comme du patrimoine immatériel entraîne aussi sa part de défis. Au premier chef : où tracer la ligne entre patrimoine et pratique anecdotique ? Autant l’UNESCO que les organismes québécois utilisent des critères précis. Parmi ces critères, la transmission de la pratique de génération en génération, le plus souvent de façon orale, et la reconnaissance par la communauté. À ce titre, l’apport des municipalités apparaît essentiel pour déterminer ce que les diverses populations locales jugent comme faisant partie de leur identité.

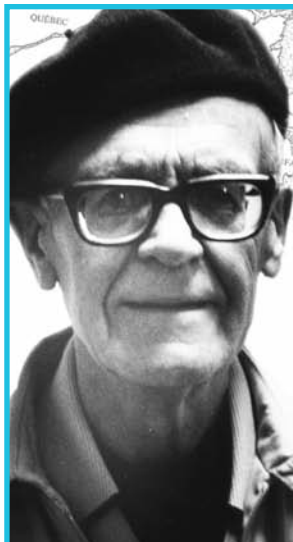
INTERNET AU SERVICE DE L’IMMATÉRIEL

Avant de penser à dresser une liste des chefs-d’œuvre du patrimoine vivant de chez nous, encore faut-il savoir ce que le Québec compte de traditions, de coutumes et de savoir-faire. Depuis 2003, la Chaire de recherche du Canada en patrimoine ethnologique de l’Université Laval documente les pratiques, les coutumes et les savoir-faire qui contribuent à la diversité du Québec. Le résultat : l’Inventaire des ressources ethnologiques du patrimoine immatériel (IREPI). Accessible au www.ethnologie.chaire.ulaval.ca, il contient des centaines de fiches et d’entrevues audio réalisées sur le terrain selon une démarche ethnologique. Ce site est une façon de documenter le patrimoine immatériel, mais aussi de le faire connaître au grand public, estime le professeur Laurier Turgeon, titulaire de la Chaire. « Notre site est un hybride entre une encyclopédie et un inventaire classique. Ce n’est pas seulement de l’archivage pour les chercheurs. » Son souhait : que tout un chacun y fasse des découvertes. Le professeur parle aussi du dernier-né de son équipe, l’Inventaire du patrimoine immatériel religieux du Québec (www.ipir.ulaval.ca). Ce site fait découvrir les rites, les fêtes et les savoir-faire des différentes communautés religieuses du Québec.

Dans certains pays, comme au Japon, même des individus sont reconnus comme des « trésors nationaux ». Mais les intervenants consultés ne sont pas très chauds à l’idée d’implanter cette pratique ici. « On pourrait par exemple dire qu’un tel est un maître dans l’art de jouer de tel instrument. L’État le paierait alors pour devenir un trésor national et enseigner sa pratique. Mais cela donnerait lieu à des luttes de pouvoir. Pourquoi lui et pas un autre ? Nous, au CQPV, on a recommandé de ne pas aller dans cette voie », explique Antoine Gauthier. Ces questions et ces critères seront aussi considérés par Québec dans la foulée de son projet de loi 82 qui, à terme, pourrait permettre de déterminer des pratiques artisanes ou des manifestations culturelles à préserver et à valoriser. Mais il ne faudrait

pas s’en tenir à une simple reconnaissance, prévient Antoine Gauthier, pour qui il s’agirait plutôt « d’un premier pas et non d’une fin en soi ». Pour assurer la sauvegarde de ce patrimoine, on doit le soutenir, le diffuser et l’enseigner. « Aujourd’hui, un étudiant en musique peut avoir passé 15 ou 20 ans sans entendre une pièce de musique traditionnelle québécoise. On part de loin », déplore-t-il. Même son de cloche du côté de Jean-Pierre Chénard qui, lui aussi, porte une attention particulière au projet de loi 82. « On espère que la nouvelle loi sera suivie d’un plan d’action. Que le gouvernement pourra nous aider à aider ceux qui font vivre le patrimoine vivant. »

Valérie Gaudreau est journaliste.



Une passion, un exemplaire devoir de mémoire !

Entre 1960 et 1964, le père Anselme Chiasson a capté sur bande magnétique plus de mille chansons, de nombreux airs de violon et des centaines de contes et de légendes, qu’il a retranscrits et qui font l’objet de ces deux rééditions dans la collection « Mémoires » de Planète rebelle.

Les Légendes des îles de la Madeleine
ISBN : 2-922528-43-X | 136 pages | 2004 | 19,95 \$

L’eau qui danse, l’arbre qui chante et l’oiseau de vérité | ISBN : 2-922528-51-0 | 304 pages | avec CD d’archives sonores | 2005 | 24,95 \$



www.planeterebelle.qc.ca